



Réseau des acteurs de l'habitat Franche Comté Logement social et santé mentale

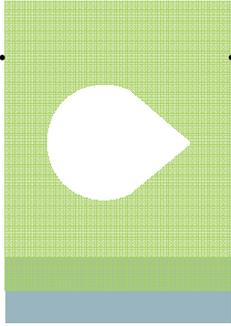
Département des politiques sociales
De l'Union Sociale pour l'Habitat

12 novembre 2015



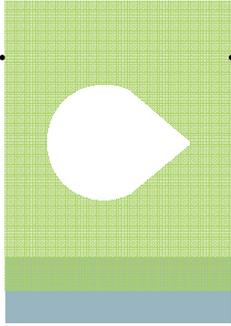
1

Principes généraux



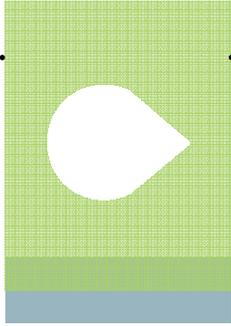
De quoi parle-t-on ?

- ✓ La santé mentale renvoie à des problématiques plus larges que la seule maladie psychiatrique.
- ✓ On observe un nombre croissant de publics en souffrance psychique qui se manifeste par des addictions, des comportements violents, agressifs, du repli.
- ✓ Les problèmes de santé mentale ne se limitent pas au comportement dans le logement mais c'est souvent dans le logement que des situations d'urgence, de détresse, se manifestent.
- ✓ Le traitement de ces situations relève nécessairement d'une approche pluridisciplinaire : CMP, services sociaux et médico-sociaux, établissements de santé, services d'hygiène, acteurs de l'habitat et dans certains cas services de police et de justice.



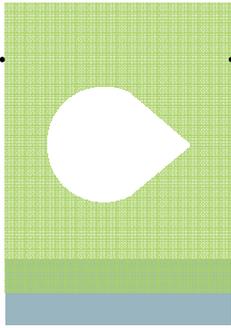
Quatre enjeux essentiels pour les bailleurs

- Assurer la bonne intégration de la personne dans son logement et son environnement
- Garantir la tranquillité résidentielle.
- Favoriser le bon entretien du logement.
- Garantir la sécurité de leurs agents.



Difficultés rencontrées par les bailleurs

- ✓ Repérage et analyse des situations parfois complexes (absence dans certains cas de troubles de voisinages, d'incurie du logement, etc).
- ✓ Méconnaissance et craintes du personnel vis-à-vis de ces situations.
- ✓ Manque d'interlocuteurs, d'outils, pour faire face à ces situations.
- ✓ Dialogue parfois difficile avec le secteur de la santé.
- ✓ Des situations évolutives et difficiles à appréhender : alternance de périodes de calme et de crise.

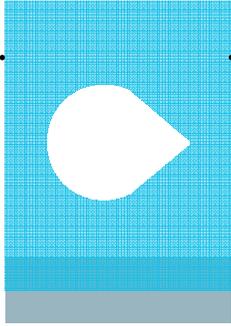


Comment répondre à ces situations ?

- Formation / sensibilisation des collaborateurs les plus exposés.
- Mise en place de procédures pour faire face à certains événements comme la gestion d'une situation de crise, la sortie d'hospitalisation, etc.
- Mise en réseau du partenariat.
- Traitement collectif des situations les plus délicates, dans le respect des règles de déontologies et du droit à la vie privée.

2

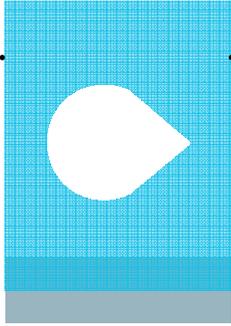
Actions menées par des organismes de logements sociaux



Comment favoriser l'accès au logement ?

Exemple du programme expérimental : un chez-soi d'abord

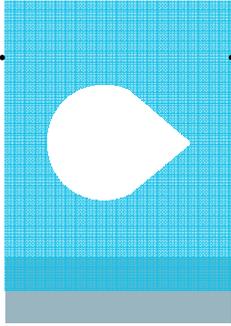
- ➔ Programme de recherche lancé en 2011, visant à permettre à des personnes sans chez soi présentant une ou des pathologies mentales sévères, d'accéder à un logement, de s'y maintenir, et de bénéficier d'un accompagnement médical et social adapté intensif.
- ➔ Directement inspiré du dispositif américain « Housing first ».
- ➔ Le programme compare ce dispositif avec celui du parcours traditionnel dit « en escalier » qui fait passer la personne de l'accueil d'urgence, à l'hébergement dit « d'insertion », à un logement de transition puis au logement.
- ➔ 4 sites expérimentaux : Paris, Lille, Marseille et Toulouse.
- ➔ L'objectif de la recherche est d'argumenter l'efficacité du recours au programme « Un chez soi d'abord », sur le bien-être des personnes, en comparaison avec les offres sanitaires et sociales habituelles : au regard du nombre de séjours à l'hôpital, du nombre de jours d'hospitalisation et du nombre d'admissions aux urgences sur une période de 24 mois.
- ➔ Sur les 353 personnes accompagnées, 80% sont toujours logées à ce jour.
- ➔ Réflexion en cours sur la modélisation du programme pour proposer une pérennisation des quatre sites expérimentaux et le déploiement sur d'autres régions en France.



Comment favoriser le maintien dans le logement et éviter l'expulsion ?

Exemple du partenariat entre l'association Aurore et Toit et Joie, Paris Habitat, Logement français et la SIEMP

- ➔ Mise en place d'une équipe mobile composée d'un chef de service et de 5 psychologues à mi-temps
- ➔ Interventions de l'association :
 - Action en direction des personnels des bailleurs
 - Accompagnement de situations signalées par le bailleur
 - Mise en place ou réactivation d'un réseau partenarial local pour le suivi des locataires pris en charge
- ➔ L'intervention des professionnels de l'association permet :
 - d'aller vers ces personnes fragilisées pour les amener vers un parcours de soin ;
 - de renouer le dialogue entre les locataires concernés et leur bailleur ;
 - et dans certains cas d'accompagner ces locataires le cas échéant vers la sortie du logement lorsque c'est nécessaire.



Comment favoriser le traitement des situations les plus complexes ? Exemple du partenariat santé mentale de Nantes

- ➔ **Création en 1995 d'un réseau santé mentale, à l'initiative de la ville, Nantes Habitat et des services de psychiatrie du CHU**

- ➔ **Objectifs :**
 - Faciliter l'accès au logement et l'accompagnement des personnes en souffrance psychique
 - Renforcer les liens entre les acteurs
 - Faire évoluer le regard sur la santé mentale en informant et en formant les acteurs et le grand public

- ➔ **Résultats :**
 - Mise en place d'un dispositif pour permettre l'accès au logement de 10 personnes souffrant de troubles psychiques / an
 - Création de 4 points de secteurs (espaces de concertation entre le CHU, les bailleurs sociaux et la ville où sont examinés des situations individuelles) dont le pilotage et l'animation sont assurés par la chargée de projet Mission Santé Publique de la ville